



Elections

La carte électorale sera révisée

Les limites actuelles des circonscriptions des députés, promulguées en 1986, sont déterminées sur la base du recensement de 1982. Depuis, il y a eu un recensement en 1990 et en 1999. Néanmoins, les circonscriptions sont restées les mêmes et, dès lors, les inégalités de taille de population sont souvent accentuées : ainsi, en 1999, l'écart entre la circonscription mayennaise la plus peuplée et celle la moins peuplée est de 28,8 %.

L'article L.125 du Code électoral stipule pourtant qu'« il est procédé à la révision des limites des circonscriptions, en fonction de l'évolution démographique, avec le deuxième recensement général de la population suivant la dernière délimitation »...

Le Conseil constitutionnel demande cette révision de la carte électorale et le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, vient d'annoncer qu'il va l'inscrire à l'ordre du jour du Parlement : « *Je me dois de vous confirmer la demande réitérée du Conseil constitutionnel de réviser notre carte électorale*, a-t-il déclaré. *Nous inscrirons ce sujet à l'ordre du jour de nos discussions pour tenir compte des évolutions démographiques constatées par deux recensements* »...

Sera-t-il tenu compte des travaux du CEAS qui pourraient permettre d'arriver en Mayenne à un écart de seulement 0,8 % entre la circonscription la plus peuplée et celle la moins peuplée (« Le "gerrymander" à la mayennaise », *Lettre du CEAS* n° 166 d'avril 2002) ?



Transports

La FNAUT se mobilise contre le projet de rocade sud à Château-Gontier

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ⁽¹⁾ se mobilise contre le projet de rocade sud, à Château-Gontier, lequel est soumis à enquête publique. Elle diffuse une carte-pétition qui utilise la destruction du pont, en août 1944, où passait la voie ferrée (« *60 ans après, ne créez pas l'irréparable* »).

Sur le fond, la carte-pétition précise que ce projet est « *une rocade urbaine archaïque et inefficace à échéance de dix ans* ». En effet, la rocade ne prend pas en compte le « *retour espéré du train, transport écologique et durable* », à Château-Gontier et dans le Haut-

Anjou. Et de rappeler des engagements électoraux de mars 2004...

Selon la FNAUT, la voie de chemin de fer Sablé / Châteaubriant n'est pas désaffectée « *contrairement aux affirmations du dossier* ». La FNAUT explique que des trains circulent entre Sablé et Château-Gontier et que, saisi par la Fédération, « *le Conseil d'Etat a déjà annulé pour vice de procédure l'un des deux décrets de retronement* ». Dès lors, les pétitionnaires demandent à ce que le projet de rocade sud ne soit pas déclaré d'utilité publique « *afin que la voie ferrée et le viaduc du Pendu restent à usage ferroviaire* »...

⁽¹⁾ – cf. *Lettre du CEAS* n° 184, de novembre 2003. Contact : FNAUT Pays-de-la-Loire, délégation de la Mayenne, 40 avenue de Chanzy, 53000 Laval. Tél. 02.43.53.15.54/02.43.06.97.55.



Des rendez-vous à ne pas manquer

Dimanche 10 octobre (10h30), à Laval :

Les droits des malades et la fin de vie

Le dimanche 10 octobre, à 10h30, au Foyer culturel (29, allée du Vieux-Saint-Louis), à Laval, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) ⁽²⁾ organise une réunion-débat avec Mme Lise Bankir, membre du Conseil d'administration de l'ADMD, directrice de recherche à l'INSERM, sur la proposition de loi déposée par M. Léonetti, à l'issue des travaux de la mission parlementaire créée suite à la mort de Vincent Humbert.

Pour l'ADMD, cette proposition de loi relative aux droits des malades et à la fin de vie présente un certain nombre d'avancées mais reste en retrait sur de nombreux points. En effet, « *cette proposition ne traite pas de la situation de ceux qui, tel Vincent Humbert, ne sont pas en fin de vie mais en situation de santé intolérable appelée à durer longtemps* ».

Entrée libre et gratuite.



Mercredi 13 octobre (20h30), à Laval :

Echanges-débat sur la surdité dans le cadre de la Fête de la science

Le Mercredi 13 octobre
à 20 h 30

Foyer Culturel de la F.A.L.
33 rue du Vieux St Louis
53 000 LAVAL



questions concernant la vie quotidienne des personnes sourdes :

- Pourquoi la langue des signes a-t-elle été interdite ?
- Comment font les parents sourds pour savoir que leur bébé pleure la nuit ?
- Est-ce que l'intégration des personnes sourdes dans la société évolue positivement ?
- Les évolutions technologiques facilitent-elles la vie des sourds ?
- Etc.

Des membres de l'Association des Sourds de Laval et de la Mayenne seront présents pour répondre à vos

La pensée hebdomadaire

« Au-delà des incantations ou d'une approche compassionnelle de la "France d'en bas", la véritable question est de savoir quels efforts la société est prête à consentir pour ravauder un tissu social de plus en plus élimé. Jusqu'où les acteurs concernés que sont les entreprises, les syndicats, les collectivités territoriales et les services de l'Etat sont-ils prêts à se mobiliser aux côtés des réseaux d'insertion et des autres acteurs sociaux pour lutter contre le chômage et la précarité des travailleurs pauvres, pour favoriser l'intégration des populations étrangères, pour un véritable droit au logement ? »

Hélène Morel et Jérôme Vachon, « Repenser la solidarité » (éditorial), *ASH Magazine*, n° 5, septembre-octobre 2005.